



Mes enfants ont quittés le territoire sans mon consentement

Par **sunboy**, le **13/07/2008** à **21:51**

Bonsoir rn je voudrai savoir si mes enfants ont le droit de partir en vacance , sans mon consentement , si ma femme avec qui je suis en instance de divorce (parution au tribunal des affaires familiales l en septembre prochain pour une conciliation.SUITE A UN MESSAGE TELEPHONIQUE ALORS QUE CELA FAIT 48H QUE JE N'EST PAS VU MES ENFANTS. AT-ELLE LE DROIT DE SORTIR DU TERRITOIRE FRANCAIS AVEC MES FILS SANS QUE JE LE LUI AUTORISE ?rnQU ELLE SONT MES DROIT DOIS JE PORTER PLAINTTECAR ON N4A PAS ENCORE VU DE JUGE POUR STATUER DE LA GARDE DES ENFANTSMERCI

Par **Patricia**, le **13/07/2008** à **21:55**

Encore ???rn Vous avez déjà posé cette même question il y a 4 heures...

Par **Patricia**, le **13/07/2008** à **22:47**

J'ai bien compris votre problème, que votre femme soit partie en vacances avec vos fils est une chose mais rien ne vous prouve qu'elle est bien à Djerba avec eux ??? rnN'importe qui peut téléphoner faisant croire qu'il est à l'aéroport... rnSans votre autorisation, si ils sont mineurs? ils ne peuvent pas sortir du territoire français.rnVous pouvez aller à la gendarmerie exposer votre le problème pour déposer plainte (si elle accepte) ou main courante.rnPour la

procédure de votre divorce, le mieux serait de consulter votre avocat pour lui expliquer la situation.